



Le Bulletin Syndical

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



SNUipp-FSU 15

Numéro 61 décembre, janvier, février

Prix : 0,5 €

DÉPOSÉ LE 09 DÉCEMBRE 2008

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Page 2: Veille de l'opinion
Sauvons l'école maternelle
- Page 3: Contrat aidé(tutorat)
Ski au Lioran
- Page 4: Mais où vit-on? En France...
RIS
- Page 5 : Elections paritaires
- Pages 6 et 7 : action: gel de l'aide personnalisée
- Page 8 Rased, la suite.

EDITO

Ne plus se tromper d'adresse... !

Chaque année à pareille époque, il est de bon ton d'écrire sa lettre au Père Noël. Nous n'y avons point dérogé l'an dernier et nous avons reçu bien plus que nous en demandions.

Sauf que l'adresse que nous avons indiqué ne devait pas être la bonne et que notre courrier a dû atterrir dans la boîte aux lettres du Père Fouettard !

En effet les cadeaux ont été nombreux : il y a eu la généralisation de Base élèves, la semaine de 24 heures assortie des nouveaux programmes avec son corollaire de mesures annexes : les stages pendant les vacances, la mise en place des deux heures d'aide personnalisée... On nous a généreusement gratifiés d'un nombre impressionnant de suppression de postes par l'action conjuguée du non-remplacement des départs en retraite et de l'annonce d'une baisse des places au concours.

On nous a enfin offert la sédentarisation d'un tiers des Postes RASED pour le plus grand bénéfice de tous et vous lirez dans ces colonnes le cadeau que l'on s'apprête à offrir à l'Ecole Maternelle.

Des cadeaux ; j'en oublie sûrement, la liste est si longue... des surprises, il en a plu toute l'année 2008 ; friandises plus ou moins amères, bombes à retardement ou simples paquets vides c'est selon.

Les seuls présents positifs sont ceux que la profession s'est offerte à elle-même : les différentes mobilisations qui ont fleuri çà et là et pour ne citer que la dernière le jeudi 20 novembre, observons qu'elle n'a pas été vaine, ne serait-ce que par le changement de ton qu'elle a produit dans les médias chez notre ministre.

C'est cette même profession qui vient de s'offrir un très joli cadeau en renouvelant sa confiance dans l'équipe que le SNUipp présentait en la plaçant en tête des élections professionnelles dans notre département comme au plan national.

Pour 2009 c'est sûr ; nous vérifierons plutôt deux fois qu'une d'où viennent les cadeaux que l'on nous offre !

Serge JULLE

"Le Bulletin Syndical "

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0513 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant.

en vous adressant au :
SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge,
Place de la Paix, 15 000 Aurillac
Tel 04 71 64 03 35

VEILLE DE L'OPINION DANS L'EDUCATION NATIONALE...

Le Ministère de l'Education Nationale de Darcos vient de publier un appel d'offre commun avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, d'une valeur de 220 000 euros (voir sur le site du SNUipp15 le document officiel).

L'objectif affiché est l'identification des sources d'information et des lieux de débats, sur internet, qui peuvent constituer « un risque opinion » et provoquer des crises impliquant les ministères., *il s'agit de repérer les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte et analyser leur potentiel d'influence et leur capacité à se constituer en réseau ... Avec un passage en mode alerte qui permettra aux autorités de localiser les sources de trouble et d'identifier les crises potentielles avant même qu'elles surgissent .*

C'est le deuxième appel d'offre révélé en 10 jours, le premier émanait du Service d'Information du Gouvernement (SIG) qui souhaite surveiller tout ce qui se dit et s'écrit au sujet du gouvernement sur les sites en ligne.

Sources surveillées

La veille sur internet portera sur les sources stratégiques en ligne: sites commentateurs de l'actualité, revendicatifs, informatifs, participatifs, politiques, etc...les médias en ligne, les sites des syndicats, de partis politiques, les portails thématiques ou régionaux, les sites militants d'associations, de mouvements revendicatifs ou alternatifs, de leaders d'opinion. La veille portera également sur les blogs, les pages personnelles, les réseaux sociaux, ainsi que sur les appels et pétitions en ligne et sur les autres formats de diffusion(vidéo).

Les sources d'information formelles que sont la presse écrite seront également traitées et surveillées.

Finalités

L'analyse permettra un suivi précis de l'évolution de l'opinion internaute.

En conclusion il s'agit de repérer les sources de débats, d'anticiper des risques, de suivre des informations signifiantes et leur mode de propagation et de les signaler en temps réel.....

Restons vigilants, notre liberté d'expression est attaquée, ne pas réagir sera dramatique pour l'avenir de notre pays.

Nicole Milhau

MATERNELLE : les moins de 3 ans hors de l'école?

Le gouvernement semble décidé à liquider la scolarisation des moins de 3 ans en proposant d'imaginer une nouvelle forme d'accueil : le jardin d'éveil .

Ces propositions ne s'appuient sur aucun rapport précis d'évaluation de la scolarisation précoce.

La scolarisation en maternelle a des effets positifs sur les acquisitions à l'école élémentaire, le parcours scolaire, le développement cognitif et social de l'enfant.

Le gouvernement ne prend pas la peine de rencontrer et de consulter des enseignants en maternelle afin de mettre en place un vrai débat pour restructurer « et l'école, et la maternelle »

Nadine Morano, secrétaire d'état à la famille souhaite mettre en place les jardins d'éveil dès la prochaine rentrée, mode de garde innovant ouvert dans les locaux de la maternelle sous la coordination de l'Education Nationale. L'état cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public.

Un jardin d'éveil offre des possibilités d'accueil et de garde, payantes...sûrement.

Qui pourra croire comme nous l'a affirmé l'IA du Cantal au CDEN qu'il y a une diminution de la scolarisation à l'école maternelle.

Pour le SNUipp l'école maternelle est une véritable école et la première scolarisation des enfants mérite mieux que des mesures prises à la va-vite.

Avec les jardins d'éveil qui paiera les frais d'accueil, car il n'y a aucune garantie de gratuité?

Les communes, les parents...

« **Défendre la maternelle** », les enseignants demandent le respect de leur travail, de leurs années d'études, et de leur engagement auprès des élèves scolarisés en maternelle..

Nicole Milhau

DIRECTEURS, DIRECTRICES!**RENDEZ-VOUS UTILES, DEVEZ TUTEUR POUR LE RETOUR A L'EMPLOI DU PERSONNEL EN CONTRAT AIDE DANS VOTRE ECOLE.**

Tel pourrait être le slogan de l'Inspection Académique pour recruter dans la direction d'école.

Les directeurs et directrices d'école bénéficiant d'un emploi aidé dans leur école, ont reçu fin novembre, un courrier de l'IA leur demandant de bien vouloir devenir tuteur de la personne employée en CAE.

Ce tutorat a pour mission d'accompagner la personne dans sa démarche de retour à l'emploi. L'IA souligne que « Sa (le réseau de référents, dont fait partie le tuteur) *mise en place, sera sans doute l'une des conditions du maintien de ces contrats dans l'éducation nationale.* »

Menacer les directeurs et directrices de non reconduction du dispositif, montre l'utilité de ces emplois pour la direction d'école mais ce sera une charge supplémentaire de travail si ce tutorat est mis en place. Nous avons toujours défendu la mise en place d'emplois pérennes dans nos écoles que ce soit en AVS ou EVS.

Un directeur d'école n'est pas un agent ANPE: à chacun son travail.

Nous appelons les directeurs et directrices à ne pas répondre à cette demande, ne pas céder aux éventuelles pressions.

Le SNUipp vous demande de ne pas vous engager dans un tel dispositif, qui une fois de plus ne nous dit pas où il nous mènera! Ne cédez pas aux pressions administratives.

Claire Van Theemst

SKIEZ A PRIX REDUIT

Ticket Lioran Privilège
Réductions pour les syndiqués

La station du Lioran accorde à nos syndiqués et à leurs ayant-droits (conjoint, enfants de 5 à 11 ans inclus et enfants de plus de 18 ans) des tarifs préférentiels sur les forfaits.

Adulte : 19,00 € la journée, 14,20 € la ½ journée.
Enfants de 5 à 11 ans : 12,80 € , 10,80 € la ½ journée.

La réduction sera accordée aux guichets de la station à raison d'un ticket par forfait sur présentation de la carte syndicale.

Les collègues intéressés doivent nous retourner le papillon ci-contre, nous passer un coup de téléphone ou nous envoyer un mail.
Nous leur enverrons le plus vite possible leur carte syndicale et les tickets.

Pour d'autres précisions, contacter la section

Ticket Lioran Privilège

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

Noms et prénoms des ayant droits:

Je désire recevoirtickets.

(les tickets non utilisés de la saison 2007/2008 sont encore valables)

Mais où vit-on?... En France...

« Là-bas si j'y suis », émission de Daniel MERMET sur France Inter, à une heure où personne n'écoute. C'est à cette tribune qu'un professeur du Gers a témoigné de l'ignominie dont peuvent être capable les hommes dès lors qu'ils revêtent un uniforme. Dans son témoignage il relate en détail comment une brigade de gendarmes est venue pendant les cours, dont le sien, fouiller les élèves de l'établissement de façon plus que brutale. Mais ils n'étaient pas venus seuls les bougres! Ils n'avaient pas oubliés leurs chiens policiers, dits « chiens renifleurs ». Que cherchaient-ils? Des produits stupéfiants. Mais n'est-ce pas tout aussi stupéfiant de mettre ainsi à mal la dignité humaine, de ne point respecter la pudeur et d'utiliser la peur d'autrui à des fins policières? Où est le travail d'investigation lorsque l'un des maîtres chiens lance aux jeunes: « Si vous bougez, il vous bouffe une artère et vous vous retrouvez à l'hosto ! »

Cet événement reflète malheureusement l'ambiance actuelle et le climat délétère qui règne. A l'heure où le gouvernement veut envoyer les mineurs de 12 ans en prison. Plus petits, seront-ils plus faciles à entasser dans des établissements déjà asphyxiés? Mais sait-on jamais, peut-être avaient-ils anticipé la loi pour que déjà, ils cherchent à la mettre en application?

Une phrase du témoignage reflète bien l'ensemble de ce qu'adultes et élèves ont pu ressentir ce matin-là: « Je comprends comment des gens ont pu jadis se laisser rafler et conduire à l'abattoir sans réagir : l'effet surprise laisse sans voix, l'effet surprise, indispensable pour mener à bien une action efficace, scie les jambes. »

Vous pourrez retrouver l'intégralité de ce témoignage sur le site du SNUipp dans l'article « Ça s'est passé en France, dans une école... », ou en tapant directement:

<http://www.telerama.fr/radio/a-s-est-passe-en-france-dans-une-ecole-en-2008,36573.php>

Emeric Burnouf

Réunion d'Information Syndicale, casse-tête de la rentrée 2008

Le SNUIPP est un syndicat ouvert riche des débats et des dialogues entre ses militants. S'il est un sujet qui aura suscité des débats au sein du SNUIPP15 en ce début d'année c'est bien l'organisation des réunions d'information syndicale.

Traditionnellement, les RIS avaient lieu dans le Cantal le mercredi matin. Les enseignants désireux d'y participer (chacun a le droit d'assister à deux demi-journées d'information syndicale dans l'année) informaient, par écrit, l'IEN et les parents de d'élèves.

Avec la réorganisation de la semaine scolaire, la question s'est posée du moment d'organisation de ces RIS :

- conserver le mercredi matin : on pénalise moins les familles (la plupart des écoles n'ont pas classe ce jour-là) mais nous sommes en désaccord avec nos revendications. En effet, si nous organisons les réunions le mercredi matin, le temps imparti pour ces RIS nous sera décompté de notre temps de concertation ou d'animation pédagogique. Or, nous revendiquons depuis longtemps plus de temps pour le travail en équipe et la formation.
- organiser la RIS sur un autre jour de la semaine : on assiste à la réunion sur le temps de présence des élèves, on demande alors aux familles de récupérer leurs enfants. Nous avons adressé un courrier à l'IA le 17 octobre pour lui demander l'autorisation d'organiser une RIS vendredi 21 novembre après-midi. Sa réponse était sans équivoque : « les 24 heures d'enseignement obli-

gatoire et les 2 heures d'aide individualisée doivent être assurées sans condition ». Il nous proposait, évidemment, que la RIS ait lieu plutôt sur le temps de concertation.

Malgré ce refus de l'IA, ces deux choix sont à nouveau débattus lors du conseil syndical du 26 novembre.

Que faire? Arranger l'administration et les familles en prenant sur le temps de concertation et organiser les RIS le mercredi matin ou désobéir à l'IA, maintenir notre position d'organisation sur le temps devant élèves un vendredi. La majorité des présents au conseil syndical décide d'opter pour la deuxième solution. Nous ne devons pas être en contradiction avec nos revendications. Les RIS sont un droit que nous devons défendre.

Le lendemain, nous contactons l'avocat du SNUIPP national. Il suit les affaires qui opposent les collègues aux IA dans d'autres départements de France concernant les RIS. Dans d'autres départements, le SNUIPP avait décidé de passer en force et d'organiser les RIS sur le temps devant élèves malgré le refus de l'IA. Les sanctions sont sans appel : retrait de salaire pour les participants aux réunions, des IA iraient même vers des sanctions plus lourdes.

Douche froide. Pouvons-nous prendre le risque de vous exposer à de lourdes sanctions administratives? Décision est prise que non. La bataille sur les RIS semble perdue, encore un droit qui vacille.

Julien Barbet

Les résultats des élections paritaires pour le département du Cantal.

La participation au scrutin, sur le plan départemental, est à 63,7 %, quasi identique à celle de 2005 (64,5%) ; Sur la plan national, cette participation est en augmentation de 2 % avec 62,6 % (60,8 en 2005). Nous souhaiterions des chiffres plus élevés bien sûr, mais ils montrent tout de même, que les enseignants ne se sont pas démobilisés face aux enjeux de l'avenir de l'école et de leur métier, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire.

CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale)

INSCRITS	851
VOTANTS	543
EXPRIMES	527

TAUX DE PARTICIPATION: **63,8 %**

Au niveau départemental, nous avons le même nombre de listes qu'en 2005, représentant les mêmes syndicats. Les variations des résultats en pourcentage (maxi 1,7 %) sont peu significatives, et montrent plutôt une stabilité de l'électorat.

Le SNUipp conserve donc 3 sièges en CAPD, et le SE 2 sièges.

Nous restons le syndicat majoritaire, et nous remercions les collègues qui nous ont fait confiance une fois de plus. Le SNUipp continuera à tenir son rôle dans les commissions paritaires, en vous défendant et en vous informant, que vous soyez syndiqués ou non, comme il l'a toujours fait.

Les nouveaux venus seront toujours les bienvenus, et ne doivent pas hésiter à nous rejoindre, leur présence sur le terrain, leurs idées nouvelles apportent un plus à nos débats et à nos combats. Les années qui viennent promettent d'être mouvementées, et les luttes bien difficiles à mener: c'est en restant unis que nous pour-

	Voix	Siège	%
SNUipp	247	3	46,86 %
SE/Unsa	178	2	33,77%
FO	16	0	3,03%
SUD	54	0	10,25%
CGT	32	0	6,07%
Blancs ou nuls	16	X	X

Vos élu(e)s SNUipp:

Titulaires:

MONCANIS Sylvie PE spécialisée, UPI La Jordanne
 BARBET Julien PE animateur informatique
 GAILLARD Richard PE directeur La Fontaine

Suppléant(e)s

VAN THEEMST Claire PE adje Le Rouget
 RAVENEL Sylvie PE adje Ally
 LAPARRAT Karine PEMF Canteloube

CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)

DANS LE CANTAL	INSCRITS	851
TAUX DE PARTICIPATION : 63,6	VOTANTS	541
	EXPRIMES	524

Résultats sur l'ensemble de la France	2005	2008	Nombres de sièges
PARTICIPATION	60,8 %	62,6 %	X
SNUIPP	45,05 %	47,05 %	6
SE	24,56 %	22,95 %	3
SNUDI- FO	7,79 %	7,81 %	1
SGEN-CFDT	7,74 %	7,42 %	0

CANTAL	Voix	Pourcentage
SNUIPP	258	47,7 %
SE	159	29,4%
FO	12	2,2%
SUD	44	8,1%
CGT	30	5,6%
SGEN	6	1,1%
CFTC	4	0,7%
Avenir Ecole	8	1,5%
SNEP	0	0%
SNE	3	0,6%
Blancs ou nuls	17	3,1%

Le **SNUipp National** gagne 1 siège, le SE et FO maintiennent leur nombre de sièges et le SGEN perd son siège.

Mépris, mensonge, trahison, c'en est trop !

APPEL AU GEL DE L'AIDE PERSONNALISEE

Face à l'annonce de suppression de 3000 postes des RASED, l'intersyndicale (SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD éducation) appelle l'ensemble des collègues à **suspendre l'Aide Personnalisée**

Il faut croire que les actions multiples du 20 novembre n'auront pas suffi pour interpellier notre ministre et lui faire comprendre son projet ne passera pas. Les quelques **250 000 personnes signataires de la pétition « Sauvons les RASED »** non plus.

Le ministre Darcos a beau répéter que son objectif principal est de lutter contre l'échec scolaire, plus personne ne croit à ce jeu de dupes. Tout le monde sait dorénavant que **seule la loi du porte monnaie dicte les décisions ministérielles**.

S'il explique que deux heures par semaine sont allouées pour les élèves en difficultés, que « le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer » et que « cela aura (...) l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse » (NDLR : Réponse publiée au JO le : 27/05/2008 page : 4489), il est pourtant évident que le dispositif d'aide personnalisée pour les élèves en difficultés n'est qu'un **prétexte démagogique pour supprimer les RASED**.

Ne les laissons pas briser un dispositif qui contribue activement à la réussite de tous. Les professionnels que nous sommes savent bien que **ce dispositif bancal ne remplacera jamais l'action des maîtres spécialisés** et des équipes qui oeuvrent jours après jours pour faire reculer la difficulté scolaire. La prise en charge spécifique de ces élèves est un atout majeur que l'on se doit de défendre et de garder à tout prix.

Il convient aujourd'hui de passer de quelques refus individuels et isolés à une action de résistance pédagogique collective et revendiquée afin de structurer une action durable.

C'est pourquoi l'intersyndicale appelle dès maintenant à désobéir et à geler l'aide personnalisée :

- Pour **dénoncer et combattre le mensonge d'Etat, la tromperie organisée** de toutes les composantes de l'Ecole. La mise en place de l'aide personnalisée ne devait pas entraîner la suppression des RASED, aujourd'hui on s'aperçoit que la relation de cause à effet est évidente. Nous devons refuser un système injuste qui ne fait qu'enfoncer les plus faibles.
- Pour **situer notre action pédagogique au plus près de l'intérêt collectif** : la réduction des heures de classes et l'alourdissement des programmes créent dans la tranche moyenne des élèves un accroissement de la difficulté. **Apprendre plus en moins de temps, c'est difficile pour un grand nombre d'élèves.**

Comment faire dans votre école :

- **Faire un bilan de l'aide personnalisée en conseil des maîtres.** Attention, ce bilan ne doit pas prendre en compte uniquement les élèves qui bénéficient de l'aide personnalisée mais bien tous les élèves de l'école. Il est évident qu'un travail en petit groupe va être profitable à l'élève qui en bénéficie, c'est d'ailleurs ce que revendiquent les syndicats enseignants depuis longtemps (réduction des effectifs, plus de maîtres que de classes...). Si nous analysons les conséquences qu'a eues la mise en place de la semaine de 24 heures sur l'ENSEMBLE des élèves, le bilan est préoccupant : enseignement zapping ; notions abordées en surface sans pouvoir aller dans le fond des choses ; faute de temps, les disciplines non fondamentales (selon notre ministre) sont délaissées. Ce bilan nous sera retourné afin que nous puissions nous en servir pour rencontrer l'administration tant sur le plan départemental que national.

- **Transmettre le bilan demandé par l'administration** en parlant également des élèves qui ne sont pas pris en charge en aide personnalisée et qui souffrent de la perte de 2 heures d'enseignement. Signaler éventuellement la modification des pratiques.
- **Présenter l'action aux parents et les impliquer en multipliant les rencontres.** Leur souligner que l'aide personnalisée ne peut se substituer à celle des RASED, que ces décisions sont destructrices pour l'Ecole et que seule une action collective forte peut faire changer les choses. Leur expliquer que les élèves en grande difficulté vont être abandonnés avec la suppression des RASED, que les élèves « bons » et « moyens » se sont déjà vus amputés de deux heures de cours par semaine.

Prendre tous ses élèves selon l'organisation la plus appropriée et **organiser des activités qui ne soient pas du soutien.** Le choix de ces activités relève du conseil des maîtres. Elles doivent concerner l'ensemble des élèves de la classe, pris par petits groupes, une à plusieurs fois par semaine. (par exemple : mise en œuvre de projets spécifiques..., "disciplines non fondamentales" (musique, arts plastiques, théâtre, BCD, informatique...) puisque le temps consacré à ces matières est réduit du fait des 24 heures. L'aide aux élèves en difficultés sera alors pris en charge par les enseignants du RASED et l'aide individualisée pourra se faire sur le temps scolaire, au sein de la classe.

- **Continuer de remplir les papiers à transmettre aux IEN de circonscription** en signalant le nouveau mode d'organisation et le nombre d'élèves concernés. Ci-joint un modèle de lettre à transmettre à votre IEN pour l'informer de la suspension de l'aide personnalisée dans l'école. Ce choix sera plus efficace s'il est pris par l'ensemble de l'école en conseil des maîtres mais n'hésitez pas à entrer dans l'action de manière individuelle en impliquant les parents.

Cette action est une action en direction de l'administration. Mais **il est primordial par contre que les parents y adhèrent totalement.** Nous sommes tous tenus à l'obligation de service et donc d'assurer ces deux heures auprès des élèves. Ce processus s'attache donc à vider l'aide personnalisée de son contenu afin de dénoncer la suppression des RASED et la réduction du volume horaire pour les élèves qui ne suivent pas l'aide personnalisée. Il faut s'attacher à impliquer les parents dans la manœuvre et à les informer afin d'obtenir de leur part le plus grand soutien.

Cette organisation est transitoire tant que

- L'aménagement de la semaine ne concernera pas la totalité des élèves (cohérence entre les heures de classe et les contenus des programmes).
- Ne seront pas obtenus le rétablissement des postes de RASED et les moyens leur permettant d'intervenir de manière effective dans toutes les écoles.

Vous trouverez sur le site <http://15.snuipp.fr>

Le modèle de lettre à l'adresse de votre IEN de circonscription afin de l'informer de votre décision de suspendre l'aide personnalisée. Il est évident que cette décision aura plus de poids si elle est prise en conseil des maîtres, mais n'hésitez pas à la mettre en place de manière individuelle.

L'enquête bilan à nous retourner afin que nous puissions nous en servir pour rencontrer l'administration tant sur le plan départemental que national.

**250 000 SIGNATURES REMISES AU MINISTRE
POUR SAUVER LES RASED**

La délégation a remis la pétition « Sauvons les Rased », avec les premières 250 000 signatures récoltées. Elle a fait part au représentant du ministère qui l'a reçue des raisons de cette mobilisation et de l'ampleur du mécontentement suscité.

En réponse, le directeur adjoint de la DEGESCO, M. Allal, a affirmé que :

- le ministère ne supprimera pas les RASED, en particulier, dans le cadre du budget triennal, il n'envisage plus de poursuivre la suppression des postes E et G en 2010 et 2011,
- le recrutement et les formations spécialisées E et G sont maintenus, et des départs auront donc lieu en 2009. Certaines circulaires des inspecteurs d'académies faisant état du contraire sont donc « des erreurs ».
- il confirme, par contre la « sédentarisation » de 3000 emplois de maîtres E et G, principalement E. Il s'agirait de les implanter dans des « écoles au public fragile », sur des classes ordinaires, sans recréer de classes de perfectionnement. Les enseignants spécialisés ainsi « sédentarisés » auraient vocation à « partager leur expérience » avec leurs autres collègues de l'école.

Pour les organisations, l'annonce par le ministère du maintien du dispositif RASED et de la formation est une forme de reconnaissance de la pertinence des aides spécialisées. Mais le projet ministériel de « sédentarisation » contredit cette affirmation. Il signifierait en effet la prise en charge d'une classe ordinaire à temps plein par les collègues. Par conséquent, il n'y aurait plus aucune aide spécialisée aux élèves qui en ont besoin dans l'école, pas plus que de travail en partenariat. Il est du reste significatif que cette opération ne repose sur aucune étude. Visiblement, aucune réflexion sur ce qui en résulterait n'existe, ouvrant la voie à toutes les dérives locales.

Le ministère ne peut rester ainsi sur deux discours. Si les aides spécialisées sont pertinentes, il serait encore plus absurde d'en priver, par la « sédentarisation », les élèves des écoles les plus fragiles !

Les organisations appellent donc toute la communauté éducative à maintenir et amplifier la mobilisation en :

- continuant à faire signer la pétition « www.sauvonslesrased.org »
- se tournant vers les parents, les élus, les partenaires de l'Ecole pour renforcer le mouvement d'opinion pour la réussite de tous les élèves, la sauvegarde des aides spécialisées, des RASED et de leurs 3000 postes, notamment lors de la prochaine journée de mobilisation du 10 décembre.

Elles ont convenu de se revoir dans les prochains jours pour examiner les suites à donner à ce mouvement.

SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp-FSU, FNAME, FNAREN, AFPEN

Excuses de Xavier Darcos ! Enfin !

Enfin ! Le ministre de l'Education Nationale aura mis plusieurs mois pour s'excuser des propos blessants qu'il avait prononcés à l'encontre des enseignants de maternelle. Mieux vaut tard que jamais, tant ces propos ont provoqué inquiétudes et indignation dans la profession, comme en ont témoigné les succès de la journée du 20 novembre et de la pétition « Oh ! A la maternelle on apprend ! »

Si nous prenons volontiers acte de ces excuses, nous demandons au ministre de faire succéder au temps des excuses le temps des décisions favorables pour l'école maternelle : l'école maternelle est une grande école. Elle a besoin de voir sa spécificité confortée et reconnue : une formation des enseignants réellement mise en place, la scolarisation des 170 000 élèves de moins de 3 ans, stabilisée et développée, ce qui suppose un tout autre budget.